

Séance plénière de clôture

Aperçu de la session

Résumé

La discussion s'est concentrée sur les décisions procédurales de la Commission des Nations unies pour la science et la technologie au service du développement (CSTD), sur l'ordre du jour à venir, ainsi que sur l'adoption de résolutions à la clôture de sa 29e session. Avant l'examen formel des travaux, les États-Unis ont fait valoir que la gouvernance internationale des technologies devrait reposer sur une coopération volontaire entre partenaires partageant les mêmes vues plutôt que sur des solutions dirigées par l'ONU, en mettant l'accent sur les marchés ouverts, la liberté d'expression, la souveraineté, ainsi que sur la résistance à l'autoritarisme numérique et à l'expansion des bureaucraties internationales. Les États-Unis ont également critiqué ce qu'ils considéraient comme étant des mandats flous et excessivement larges dans des organes tels que la CSTD et ont appelé les institutions multilatérales à produire des résultats concrets liés à leurs missions fondamentales. La Commission a ensuite procédé à l'élection de son bureau pour la 30e session, choisissant Ivars Pundurs, de Lettonie, comme président et désignant sans objection des vice-présidents de Chine, du Brésil, de Gambie et de Suisse. Dans son intervention, Pundurs a remercié les délégués, salué la direction de la 29e session et déclaré qu'il se réjouissait de travailler en étroite collaboration avec les vice-présidents et le secrétariat au cours de la session à venir. La Commission a également adopté l'ordre du jour provisoire de sa 30e session, y compris le thème prioritaire « gouvernance des données pour le développement : de l'asymétrie à une gestion équitable ». Le président a noté qu'un seul thème prioritaire sera examiné en raison des contraintes de ressources au sein du système des Nations Unies.

Sur le fond, la Commission a adopté la résolution sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et elle a convenu que la résolution relative au SMSI ferait l'objet d'un examen biennal à partir de 2028, et de poursuivre l'examen et l'évaluation annuels des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du SMSI. Elle a ensuite examiné et adopté la résolution sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement après que le secrétariat eut précisé comment les délégations pouvaient faire consigner des réserves au compte rendu lors de l'adoption. Plusieurs délégations se sont jointes au consensus tout en enregistrant des dissociations ou réserves spécifiques. Le Guatemala a déclaré se joindre au consensus, mais s'est dissocié du paragraphe 29 du projet de résolution sur le SMSI, car celui-ci n'était pas conforme à sa position nationale. Le Paraguay a réaffirmé que le Programme 2030 et les ODD sont volontaires et non juridiquement contraignants dans leur mise en œuvre, a souligné la souveraineté nationale dans leur application et s'est dissocié du paragraphe 21 de la résolution. L'Équateur a également demandé qu'il soit consigné qu'il se dissociait du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le SMSI, au motif qu'il ne reflétait pas sa position.

Le Brésil, s'exprimant sur la résolution relative à la STI, a réservé sa position sur plusieurs paragraphes et s'est opposé au fait d'assortir le terme « transfert de technologie » de qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », faisant valoir que cela s'écartait de l'usage établi à l'ONU et d'une perspective axée sur le développement. La session s'est conclue par l'adoption des dispositions relatives au rapport de la 29e session et par les remarques de clôture du président, qui a remercié les délégués et le personnel, mis en avant les discussions sur l'IA, le SMSI, la gouvernance des données et la coopération technique, et annoncé que la 30e session se tiendrait du 19 au 23 avril 2027. Il a ensuite officiellement clos la 29e session, marquant la fin des travaux de la Commission pour l'année.

Points clés

- Les États-Unis se sont prononcés contre une gouvernance technologique menée par l'ONU qui pourrait permettre la surveillance, la censure ou un contrôle autoritaire, et ont au contraire promu une coopération volontaire entre pays partageant les mêmes vues, des marchés ouverts, la liberté d'expression, des flux de

données fiables, et une implication limitée de l'ONU en tant que rassembleur plutôt qu'en tant qu'instance normative. Ils ont également critiqué des organismes multilatéraux tels que la CSTD pour leurs mandats flous et leur bureaucratie excessive.

- Un axe procédural majeur de la réunion a porté sur l'organisation de la prochaine session de la Commission, notamment l'élection d'Ivars Pundurs, de Lettonie, en tant que président de la 30e session, ainsi que l'élection de quatre vice-présidents représentant les groupes régionaux.

- La Commission a ensuite adopté l'ordre du jour provisoire et la documentation de la 30e session, en fixant comme thème prioritaire « gouvernance des données pour le développement : de l'asymétrie à une gestion équitable », tout en notant les contraintes de ressources de l'ONU et en limitant la session à un seul thème prioritaire.

- La Commission a formellement adopté des résolutions clés sur le suivi du SMSI et sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, et a convenu que la résolution relatives au SMSI ferait l'objet d'un examen biennal à compter de 2028, et de poursuivre l'examen et l'évaluation annuels des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du SMSI.

- Plusieurs pays se sont joints au consensus sur les résolutions, mais ont formulé des réserves ou dissociations sur des paragraphes spécifiques : le Guatemala s'est dissocié du paragraphe 29 du projet de résolution sur le SMSI ; le Paraguay et l'Équateur se sont dissociés du paragraphe 21 et ont souligné le caractère volontaire et non juridiquement contraignant de la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD ; le Brésil a réservé sa position sur plusieurs paragraphes de la résolution sur la STI, s'opposant à des qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord » lorsqu'il est fait référence au transfert de technologie.

L'objectif général de la discussion était de conclure la 29e session de la Commission de la science et de la technique au service du développement en réglant les affaires institutionnelles, en élisant les responsables de la 30e session, en adoptant l'ordre du jour et le thème prioritaire de la session suivante, en approuvant les principales résolutions, en consignait les réserves des États membres et en clôturant formellement la session.

Le ton général est resté formel, procédural et diplomatique tout au long de la discussion. Il a commencé par une déclaration de politique plus idéologique et critique de la part des États-Unis sur la gouvernance numérique et la réforme du multilatéralisme, puis a évolué vers un ton largement administratif et axé sur le consensus pendant les élections et l'adoption de l'ordre du jour.

Le ton est devenu légèrement plus prudent et nuancé lorsque des délégations telles que le Guatemala, le Paraguay, l'Équateur et le Brésil ont formulé des réserves sur certains passages des résolutions, mais il est resté respectueux et ordonné jusqu'aux remarques de clôture.

Intervenant(e)s

- Paraguay ; États-Unis d'Amérique ; Secrétariat ; Brésil ; intervenant lors de la session ; Équateur ; Président de la réunion/session ; Guatemala ; Son Excellence l'Ambassadeur Ivars Pundurs de Lettonie.

Intervenants supplémentaires

- M. Zhang Xian — Candidat soutenu/élu vice-président de la 30e session de la Commission, nommé par les États d'Asie-Pacifique ; Son Excellence l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota du Brésil, candidat soutenu/élu vice-président de la 30e session de la Commission, nommé par les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; Son Excellence l'Ambassadeur Muhammadou M.O. Kah de la Gambie, candidat soutenu/élu vice-président de la 30e session de la Commission, nommé par les États africains; Mme Isabelle Lois — Candidate soutenue/élue vice-présidente de la 30e session de la Commission, nommée par les États d'Europe occidentale et autres États ; Ambassador Kyle — Mentionné par le président parmi les vice-présidents remerciés à la clôture ; Mme Karin Voodla — Mentionnée par le président parmi les personnes remerciées pour avoir suivi

les sections de fond et facilité les négociations ; M. Lengzhuo Santos-Tekstra — Mentionné par le président comme facilitateur des négociations.

Compte rendu de la session

La partie finale de la 29e session de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) a combiné une déclaration de politique générale finale des États-Unis avec l'achèvement des travaux officiels de la Commission pour l'année. Ce segment a porté sur l'élection du bureau de la 30e session, l'adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de cette session, l'adoption des résolutions relatives au SMSI et à la STI, l'inscription au procès-verbal des dissociations et réserves des délégations, l'approbation des dispositions relatives au rapport de session, et la clôture officielle de la réunion. Dès l'ouverture, les États-Unis ont présenté la principale déclaration de politique générale de cette partie de la réunion, mettant en garde contre des approches de la gouvernance internationale des technologies susceptibles de permettre la surveillance, la censure ou des technologies autoritaires sous couvert de coopération. Ils ont déclaré que la meilleure voie à suivre était une coopération volontaire entre partenaires partageant les mêmes vues, attachés à des marchés ouverts, à la liberté d'expression et à l'état de droit, plutôt que des solutions dictées par l'ONU. Les États-Unis ont ajouté qu'ils continueraient à travailler au niveau bilatéral et au sein de coalitions souples pour promouvoir des flux de données transfrontaliers fiables, une réglementation de bon sens et des efforts visant à contrer l'autoritarisme numérique. Ils ont soutenu que l'ONU devait servir de forum permettant aux États d'échanger leurs approches, et non d'imposer des résultats.

La déclaration a également critiqué les organisations internationales pour l'élargissement de leurs mandats, réunions et rapports au-delà de leurs objectifs fondamentaux, et a affirmé que des organes tels que la CSTD étaient devenus des vecteurs de mandats tentaculaires et de résolutions excessivement volumineuses à la valeur pratique limitée. Les États-Unis ont conclu en appelant à une coopération plus étroite avec les pays attachés à l'innovation, aux marchés ouverts et à la souveraineté, et ont exhorté les États à rejeter les approches qui concentreraient l'autorité en matière de politique technologique dans des bureaucraties internationales. La réunion est ensuite passée aux travaux institutionnels avec l'élection du bureau de la 30e session. En présentant le point 6 de l'ordre du jour, le Président a déclaré que la Commission devait élire un président et quatre vice-présidents pour la session suivante. Il a indiqué que le groupe des États d'Europe orientale avait soutenu la candidature de l'Ambassadeur Ivars Pundurs de Lettonie à la présidence et, n'entendant aucune objection, l'a déclaré élu. Le Président a ensuite annoncé les candidats au poste de vice-président soutenus par leurs groupes respectifs : M. Zhang Xian de Chine pour les États d'Asie-Pacifique, l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota du Brésil pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Ambassadeur Muhammadou M.O. Kah de Gambie pour les États d'Afrique, et Mme Isabelle Lois de Suisse pour les États d'Europe occidentale et autres États. En l'absence d'objection, les quatre ont été élus par consensus. Dans de brèves remarques d'acceptation, l'Ambassadeur Pundurs a remercié le président sortant, M. Zhang, d'avoir dirigé la 29e session et a exprimé sa reconnaissance pour la confiance accordée à la Lettonie afin de présider la 30e session. Il a déclaré qu'il se réjouissait à la perspective de travailler avec les vice-présidents, le secrétariat et l'ensemble des délégués dans la période à venir.

La Commission a ensuite abordé le point 7 de l'ordre du jour relatif à l'ordre du jour provisoire et à la documentation de la 30e session. Le Président a expliqué que les membres avaient reçu un projet de décision contenant l'ordre du jour provisoire, y compris le thème prioritaire proposé, « gouvernance des données pour le développement : de l'asymétrie à une gestion équitable ». Il a également noté qu'en raison des contraintes de ressources à l'échelle du système des Nations Unies, la 30e session ne traiterait que d'un seul thème prioritaire. En l'absence d'objection, la Commission a adopté le projet d'ordre du jour provisoire, y compris le thème prioritaire, et est convenue de recommander la décision au Conseil économique et social (ECOSOC). La Commission est ensuite revenue aux résultats de fond de la 29e session, en commençant par le point 2 de l'ordre du jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) aux niveaux régional et international. Le Président a indiqué que les membres avaient achevé les négociations sur un projet de résolution et a invité la Commission à adopter le texte intitulé « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information ». En l'absence d'objection, la résolution a été adoptée. Le Président a ensuite précisé que, comme convenu dans la résolution sur le SMSI, la résolution elle-même serait examinée sur une base biennale à partir de 2028, sauf décision contraire, tandis que la CSTD continuerait de procéder à son examen

annuel et à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre.

La Commission a ensuite abordé le point 3 de l'ordre du jour sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement. Le Président a déclaré que les membres avaient conclu les négociations sur un projet de résolution au titre de ce point et a invité la Commission à adopter la résolution intitulée « Science, technologie et innovation au service du développement ». Toutefois, avant que l'adoption ne se poursuive, le Brésil a demandé comment des réserves pouvaient être consignées au procès-verbal concernant la question à l'examen. Le Président a demandé des conseils au secrétariat, et le secrétariat a expliqué que si une délégation souhaitait inscrire des commentaires ou des réserves concernant la résolution, elle pouvait faire une déclaration à ce stade même si la résolution serait tout de même adoptée.

Cela permettait aux délégations de consigner leurs positions nationales sans bloquer l'adoption. Plusieurs délégations ont alors fait des déclarations. Le Guatemala a remercié les co-facilitateurs et les États membres pour leur travail, a explicitement déclaré qu'il se joignait au consensus, mais a indiqué qu'il se dissociait du paragraphe 29 du projet de résolution relatif au SMSI, au motif que ce paragraphe n'était pas conforme à la position nationale du Guatemala. Le Guatemala a demandé que sa déclaration soit reflétée dans le compte rendu officiel. Le Paraguay a ensuite remercié les co-facilitateurs et a précisé sa compréhension des références à l'Agenda 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD). Citant le libellé de l'Assemblée générale, il a souligné que le suivi et l'examen dans le cadre de l'Agenda 2030 sont volontaires. Il a ajouté que les ODD sont de nature aspirationnelle et non juridiquement contraignants, et que les gouvernements conservent une liberté souveraine pour décider de la manière de les intégrer dans les politiques publiques nationales conformément aux principes constitutionnels. Le Paraguay a ensuite déclaré que, tout en se joignant au consensus sur la résolution, il se dissociait du paragraphe 21 de la résolution.

L'Équateur a fait une déclaration connexe, mais plus précise. Il a remercié les facilitateurs et les membres pour leur travail et a demandé que le procès-verbal fasse état de la dissociation de l'Équateur à l'égard de l'intégralité du texte du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le SMSI, en déclarant que ce paragraphe ne reflétait pas sa position. Il a également souligné que cette dissociation ne s'appliquait qu'à ce paragraphe et n'affectait pas sa position plus générale sur la résolution.

Le Brésil a ensuite repris la parole pour formuler sa réserve de fond concernant la résolution sur la STI. Il a déclaré qu'il souhaitait réserver sa position sur des dispositions précisées, notamment PP3, OP1A, 15, et OP1B, 3, de la résolution « Science, technologie et innovation au service du développement ». Le Brésil a soutenu que l'expression « transfert de technologie » est une formulation établie et autonome utilisée dans des accords multilatéraux juridiquement contraignants dans des domaines tels que le commerce, l'environnement, le climat, la recherche-développement et la propriété intellectuelle. Il s'est opposé à l'ajout de qualificatifs tels que « volontaire » ou « mutuellement convenu » à cette expression. Selon le Brésil, ces qualificatifs semblaient découler de concepts de licence privée extérieurs à la compréhension établie aux Nations Unies du transfert de technologie et étaient incompatibles avec la perspective axée sur le développement qui sous-tend les résolutions sur la STI dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Après ces déclarations, le Président a pris note de la réserve du Brésil et, n'entendant aucune objection, a déclaré la résolution sur la STI adoptée. La séquence figurant dans la transcription montre clairement que les déclarations et réserves ont été formulées avant l'adoption officielle de la résolution.

Le Président est ensuite passé à l'adoption du rapport de la Commission sur sa 29e session, en s'y référant comme au point 7 de l'ordre du jour dans la transcription. Il a expliqué que le rapport serait établi après la clôture de la session et comprendrait un résumé, les résolutions adoptées, les décisions à soumettre à l'adoption de l'ECOSOC, ainsi que des questions de procédure. En l'absence d'objection, cette manière de procéder a été approuvée. Dans ses remarques de clôture, le Président a officiellement marqué la fin de la 29e session et a invité à d'éventuelles interventions finales, bien qu'aucune n'ait suivi. Il a remercié les ministres, chefs de délégation et délégués pour leur participation active et constructive tout au long de la semaine. Il a mis en avant les discussions sur la science, la technologie et l'innovation à l'ère de l'intelligence artificielle, la mise en œuvre du SMSI, la gouvernance des données et la coopération technique.

Il a également remercié les vice-présidents et les facilitateurs, citant l'Ambassadeur Kah, l'Ambassadeur Patriota, Mme Isabelle Lois, Mme Karin Voodla, et M. Lengzhuo Santos-Tekstra tels qu'ils figurent dans la transcription. Il a remercié le secrétariat et les services de conférence pour leur soutien, a annoncé que la 30e session de la CSTD

se tiendrait du 19 au 23 avril 2027 et a officiellement déclaré close la 29e session.

Dans l'ensemble, la réunion a combiné une déclaration de politique générale finale des États-Unis avec l'achèvement des travaux de clôture de la Commission. La Commission a élu son bureau pour la 30e session, adopté l'ordre du jour provisoire et le thème prioritaire sur la « gouvernance des données pour le développement : de l'asymétrie à une gestion équitable », adopté les résolutions sur le SMSI et la STI, consigné plusieurs dissociations ou réserves de délégations, approuvé la préparation du rapport de session pour l'ECOSOC, et clos la 29e session.

Bien que les décisions aient été prises sans objection, les déclarations des États-Unis, du Guatemala, du Paraguay, de l'Équateur et du Brésil ont montré que des divergences subsistent quant au rôle de l'ONU dans la gouvernance numérique, à certaines formulations des résolutions, et à l'interprétation de la souveraineté, des ODD et du transfert de technologie.

Intervenant(e)s et Arguments

États-Unis d'Amérique

Opposition à une gouvernance numérique centralisée dirigée par l'ONU

Explication : Les États-Unis s'opposent à la concentration de l'autorité en matière de gouvernance numérique dans des bureaucraties internationales ou des structures dirigées par l'ONU. Ils présentent les approches centralisées comme des risques susceptibles de favoriser la censure, la surveillance ou des usages autoritaires de la technologie, plutôt que de protéger l'ouverture et la souveraineté.

Preuve à l'appui : Les États-Unis ont averti que certaines approches de la gouvernance internationale des technologies pourraient permettre la surveillance gouvernementale, la censure ou des technologies autoritaires sous couvert de coopération. Ils ont également appelé les pays à rejeter les approches qui concentreraient l'autorité en matière de politique technologique dans des bureaucraties internationales, réaffirmant ainsi leur opposition à une gouvernance centralisée dirigée par l'ONU.

Préférence pour une coopération volontaire entre partenaires partageant les mêmes vues afin de soutenir des marchés ouverts, la liberté d'expression, l'État de droit, des flux de données fiables et la résistance à l'autoritarisme numérique

Explication : Les États-Unis privilégient une coopération souple et volontaire entre États partageant des valeurs politiques et économiques similaires, plutôt que des dispositifs centralisés contraignants. Ils associent ce modèle à des marchés ouverts, à la liberté d'expression, à l'État de droit, à des flux transfrontaliers de données fiables et à une résistance coordonnée à l'autoritarisme numérique.

Preuve à l'appui : Les États-Unis ont déclaré explicitement que la meilleure voie à suivre est une coopération volontaire entre partenaires partageant les mêmes vues et attachés à des marchés ouverts, à la liberté d'expression et à l'État de droit. Ils ont ajouté qu'ils travailleraient sur le plan bilatéral et au sein de coalitions souples pour promouvoir des flux transfrontaliers de données fiables, une réglementation de bon sens et des efforts pour contrer l'autoritarisme numérique. Ils ont en outre affirmé être prêts à approfondir les partenariats avec les pays qui partagent leur attachement à l'innovation, à des marchés ouverts et à la souveraineté.

Argument selon lequel l'ONU devrait réunir les acteurs et permettre le partage d'approches plutôt que dicter des solutions

Explication : Les États-Unis assignent à l'ONU un rôle limité de coordination plutôt qu'un rôle directif d'élaboration des politiques dans le domaine numérique. À leurs yeux, l'ONU devrait être un forum où les États échangent leurs approches, et non une institution qui impose des solutions uniformes.

Preuve à l'appui : Les États-Unis ont déclaré sans ambiguïté que le rôle de l'ONU est de réunir les nations afin qu'elles puissent partager leurs approches, et non de dicter des solutions. Cette position est cohérente avec l'accent plus large qu'ils mettent sur la coopération volontaire et les coalitions souples plutôt que sur une élaboration centralisée des règles.

Appel à une réforme du multilatéralisme axée sur les missions fondamentales, des résultats concrets et la limitation des mandats tentaculaires et des résolutions dispersées dans des organes tels que la CSTD

Explication : Les États-Unis appellent à une réforme des institutions multilatérales afin qu'elles se recentrent sur leurs mandats fondamentaux et sur des résultats mesurables. Ils critiquent l'élargissement des mandats, l'excès

de réunions et de rapports, ainsi que ce qu'ils considèrent comme des résolutions hypertrophiées et peu pratiques au sein de la CSTD.

Preuve à l'appui : Les États-Unis ont déclaré vouloir aborder le contexte plus large de la réforme du multilatéralisme et ont fait valoir que les organisations internationales doivent se concentrer sur leurs missions essentielles et produire des résultats tangibles [5-6]. Ils ont ajouté que le succès devrait être évalué à l'aune de progrès réels plutôt qu'au nombre d'institutions, de réunions ou de rapports . À titre d'exemple concret, ils ont critiqué des organes tels que la CSTD pour la promotion de mandats tentaculaires au moyen de résolutions hypertrophiées et dispersées, largement déconnectées des défis pratiques du secteur technologique.

Président de la séance

Orientation formelle de la Commission par l'élection du président et des vice-présidents pour la 30e session

Explication : Le Président de la séance a géré le processus institutionnel formel de sélection de la direction de la CSTD pour la session suivante. Cela comprenait la présentation des candidats approuvés, la vérification de l'existence d'éventuelles objections et la déclaration de l'adoption des élections.

Preuve à l'appui : Le Président de la séance a ouvert le point 6 de l'ordre du jour concernant l'élection du bureau de la 30e session et a déclaré que la Commission était appelée à élire un bureau. Le Président a ensuite annoncé les candidats approuvés aux postes de président et de vice-présidents, a vérifié s'il y avait des objections et les a officiellement déclarés élus.

Présentation et adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de la 30e session, axé sur la gouvernance des données pour le développement dans un contexte de contraintes de ressources

Explication : Le Président a présenté le projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante et a souligné que le thème prioritaire serait la gouvernance des données pour le développement. Le Président a également expliqué qu'en raison des contraintes de ressources au sein du système des Nations Unies, la Commission se concentrerait sur un seul thème prioritaire.

Preuve à l'appui : Le Président a invité la Commission à examiner le point 7 de l'ordre du jour et a indiqué que le Secrétaire avait diffusé un projet de décision sur l'ordre du jour provisoire de la 30e session. Le Président a précisé que le thème prioritaire serait la gouvernance des données pour le développement, de l'asymétrie à une gestion équitable. Le Président a également déclaré que les contraintes persistantes de ressources au sein de l'ONU signifiaient que la 30e session de la CSTD porterait sur un seul thème prioritaire, puis a invité l'organe à adopter l'ordre du jour et à le recommander à l'ECOSOC.

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et prise en note officielle des déclarations et objections des délégations

Explication : Le Président a supervisé le traitement procédural des projets de résolution et des réserves formulées par les délégations. Cela comprenait la demande d'orientations procédurales au Secrétariat, l'octroi de la parole aux délégations et la conduite formelle des adoptions tout en prenant note des objections ou des déclarations.

Preuve à l'appui : Après que le Brésil a demandé des éclaircissements sur les réserves, le Président a explicitement demandé au Secrétariat un avis sur la procédure. Le Président a ensuite donné la parole aux délégations, a pris acte des interventions et a déclaré plus tard que la réserve du Brésil était dûment notée avant de poursuivre l'adoption en constatant l'absence d'objection et en déclarant la question tranchée.

Confirmation que la Commission a adopté des résolutions, préparerait son rapport pour l'ECOSOC et avait conclu sa 29e session

Explication : Le Président a confirmé que la Commission avait achevé l'examen de ses points de l'ordre du jour, adopté des résolutions et préparerait son rapport de session pour l'ECOSOC. Le Président a ensuite officiellement clos la 29e session et annoncé les dates de la suivante.

Preuve à l'appui : Le Président a déclaré que la Commission avait adopté les projets de résolution pertinents au titre des points 2 et 3 de l'ordre du jour, n'ayant entendu aucune objection. Le Président a ensuite indiqué que le rapport de la 29e session serait établi après la clôture de la réunion pour adoption par le Conseil économique et social et, n'ayant entendu aucune objection, a déclaré cette décision adoptée également. Enfin, le Président a annoncé que la Commission était parvenue au terme de la 29e session, a donné les dates de la 30e session et a officiellement déclaré close la 29e session.

Reconnaissance des délégués, des vice-présidents, des facilitateurs, du secrétariat et des services de conférence pour les discussions de fond sur l'IA, le WSIS, la gouvernance des données et la coopération technique - Président

Explication : Le Président a salué les contributions des délégations et des responsables qui ont soutenu les travaux de la session. Cette reconnaissance a également mis en lumière le contenu de la session, en évoquant les discussions sur l'IA, la mise en œuvre du WSIS, la gouvernance des données et la coopération technique.

Preuve à l'appui : Avant la clôture, Le Président a remercié les ministres, les chefs de délégation et les autres délégués pour leur participation active et constructive tout au long de la semaine. Le Président a qualifié en particulier de remarquables les discussions sur la science, la technologie et l'innovation à l'ère de l'IA, la mise en œuvre du WSIS, la gouvernance des données et la coopération technique. Le Président a également remercié les vice-présidents, les facilitateurs, le Secrétariat, l'UNOG et le personnel des services de conférence pour leur aide dans la conduite des négociations et l'appui à la session.

Ivars Pundurs - Lettonie

Acceptation de la responsabilité de présider la 30e session et engagement à travailler en étroite collaboration avec les vice-présidents, le secrétariat et les délégués

Explication : Ivars Pundurs accepte son élection à la présidence de la 30e session et la présente comme une responsabilité confiée à la Lettonie. Il se dit prêt à collaborer étroitement avec les vice-présidents, le secrétariat et l'ensemble des délégués afin de servir efficacement la Commission.

Preuve à l'appui : Pundurs a remercié la Commission d'avoir confié à la Lettonie la responsabilité de présider la 30e session. Il a également déclaré qu'il attendait avec impatience de travailler en étroite collaboration avec les vice-présidents, le secrétariat et l'ensemble des délégués tout au long des prochaines sessions.

Secrétariat

Clarification selon laquelle les délégations peuvent consigner des déclarations ou des réserves au procès-verbal alors même que la résolution est encore adoptée

Explication : Le secrétariat a précisé que les délégations pouvaient encore faire des déclarations ou consigner des réserves au procès-verbal alors même que la Commission procédait à l'adoption d'une résolution. Cette orientation présentait les réserves comme une option procédurale qui ne bloque pas nécessairement l'adoption.

Preuve à l'appui : Le secrétariat a expliqué que, si une délégation souhaitait faire consigner un élément concernant la résolution, elle pouvait faire sa déclaration immédiatement. Il a en outre précisé que la résolution serait tout de même adoptée, mais que les délégations pouvaient alors annoncer, pour le compte rendu, d'autres observations ou réserves.

Brésil

Demande de clarification procédurale sur la manière dont le Brésil pourrait formuler des réserves concernant la résolution

Explication : Le Brésil a demandé des orientations procédurales sur la manière d'inscrire officiellement une réserve lors de l'adoption d'une résolution. L'intervention n'était pas de nature substantive à ce stade ; il s'agissait d'une demande visant à garantir que le Brésil suivait la procédure correcte.

Preuve à l'appui : Le Brésil est brièvement intervenu pour demander des éclaircissements sur la procédure à suivre pour formuler des réserves sur la question dont était saisie la Commission. Cette demande a directement conduit le Président à solliciter l'avis du Secrétariat.

Le Brésil réserve sa position sur certains paragraphes précisés de la résolution STI for Development et fait valoir que le « transfert de technologie » est un terme établi de l'ONU qui ne devrait pas être assorti de qualificatifs tels que « volontaire » ou « convenu d'un commun accord », que le Brésil considère comme incompatibles avec une approche axée sur le développement

Explication : Le Brésil a officiellement réservé sa position sur plusieurs paragraphes précisés de la résolution Science, Technology and Innovation for Development. Il a soutenu que l'expression « transfert de technologie » a déjà un sens établi dans la pratique juridique de l'ONU et du multilatéralisme et ne devrait pas être restreinte par des qualificatifs laissant entendre des arrangements contractuels privés plutôt que des engagements en faveur du développement.

Preuve à l'appui : Le Brésil a déclaré qu'il souhaitait réserver sa position sur les paragraphes PP3, OP1A, 15 et OP1B, 3 de la résolution STI for Development. Il a étayé cette position en faisant valoir que le « transfert de technologie » est un terme techniquement complet et autonome employé dans des accords multilatéraux juridiquement contraignants relatifs au commerce, à l'environnement, au changement climatique, à la recherche-développement et à la propriété intellectuelle. Le Brésil a ensuite indiqué qu'il n'acceptait pas des qualificatifs tels que « volontaire » ou « convenu d'un commun accord », car ces termes semblent renvoyer à des contrats privés de licence et sont incompatibles avec la perspective axée sur le développement qui est au cœur de STI et de résolutions similaires de l'ONU.

Guatemala

Le Guatemala rejoint le consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution relatif au WSIS, car celui-ci n'est pas conforme à sa position nationale

Explication : Le Guatemala s'est rallié au consensus global sur la résolution, mais a pris formellement ses distances avec un paragraphe précis. Il a expliqué que le paragraphe 29 ne reflétait pas la position nationale du Guatemala et a demandé que cette dissociation soit consignée officiellement.

Preuve à l'appui : Le Guatemala a remercié les cofacilitateurs et les États membres pour le travail accompli au cours de la semaine et a déclaré explicitement qu'il rejoignait le consensus. Il a ensuite indiqué qu'il se dissociait du paragraphe 29 du projet de résolution relatif au WSIS parce que ce texte n'était pas conforme à sa position nationale, et a demandé que cela soit reflété dans les comptes rendus officiels.

Paraguay

Le Paraguay soutient le consensus, mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont ambitieux et non juridiquement contraignants, que leur mise en œuvre relève de la souveraineté nationale, et se dissocie donc du paragraphe 21

Explication : Le Paraguay s'est joint au consensus sur la résolution tout en soulignant que le suivi et l'examen au titre de l'Agenda 2030 sont volontaires et que les ODD sont ambitieux plutôt que juridiquement contraignants. Il a rattaché leur mise en œuvre à la souveraineté de l'État et aux principes constitutionnels et, sur cette base, s'est dissocié du paragraphe 21.

Preuve à l'appui : Le Paraguay a remercié les cofacilitateurs, puis a clarifié sa position sur les références à l'Agenda 2030 et aux ODD. Il a cité le paragraphe 74 de la résolution 71 de l'Assemblée générale comme établissant le caractère volontaire des processus de suivi et d'examen de l'Agenda 2030 et s'est référé au paragraphe 55 comme reconnaissant que les ODD sont ambitieux et non juridiquement contraignants. Le Paraguay a en outre déclaré que la mise en œuvre des plans de développement liés aux ODD relève du plein exercice de la souveraineté de l'État et des principes constitutionnels, et a conclu en indiquant que, bien qu'il se félicite de l'obtention d'un consensus, il se dissocie du paragraphe 21 pour les raisons déjà soulevées au cours des négociations.

Équateur

L'Équateur demande que le compte rendu fasse état de sa dissociation à l'égard du paragraphe 21 du préambule de la résolution WSIS, car celui-ci ne reflète pas la position de l'Équateur

Explication : L'Équateur a demandé que sa dissociation à l'égard d'un paragraphe précis du préambule soit officiellement consignée au procès-verbal de la session. Il a précisé que son objection se limitait au paragraphe 21 du préambule, car ce texte ne reflétait pas la position de l'Équateur.

Preuve à l'appui : L'Équateur a remercié les facilitateurs et les membres pour leur engagement durant les négociations. Il a ensuite demandé que le procès-verbal fasse état de sa dissociation à l'égard de l'intégralité du texte du paragraphe 21 du préambule de la résolution WSIS, en expliquant que ce paragraphe ne reflétait pas la position de l'Équateur sur la question. L'Équateur a également précisé que cette dissociation s'appliquait exclusivement au paragraphe 21 et n'affectait pas le reste de sa position sur la résolution.

Analyse approfondie

Ententes

Points d'accords

Large accord pour procéder par consensus tout en permettant aux délégations de faire consigner des réserves ou des dissociations au procès-verbal:

Intervenant(e)s : Président, Secrétariat, Brésil, Guatemala, Paraguay, Équateur.

Arguments : Gestion du processus d'adoption, consultation du secrétariat et prise en note formelle des déclarations et objections des délégations - Président ;

Précision selon laquelle les délégations peuvent faire consigner des déclarations ou des réserves au compte rendu tandis que la résolution est néanmoins adoptée - secrétariat ;

Demande de clarification procédurale sur la manière dont le Brésil pourrait enregistrer des réserves concernant la résolution - Brésil ;

Le Guatemala se joint au consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution relatif au WSIS, car celui-ci ne correspond pas à sa position nationale - Guatemala ;

Le Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont ambitieux et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre relève de la souveraineté nationale et, par conséquent, se dissocie du paragraphe 21 - Paraguay ;

L'Équateur demande que le compte rendu reflète sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car celui-ci ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur ;

Le Brésil réserve sa position sur certains paragraphes de la résolution sur la STI au service du développement et fait valoir que « technology transfer » est un terme consacré de l'ONU qui ne devrait pas être assorti de qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », que le Brésil juge incompatibles avec une approche axée sur le développement - Brésil ;

Résumé : Il existait un accord procédural clair selon lequel la Commission pouvait continuer à adopter des résolutions par consensus tout en permettant aux délégations individuelles d'inscrire des réserves ou des dissociations au compte rendu. Le Brésil a d'abord demandé des éclaircissements sur la manière d'enregistrer des réserves, ce qui a amené le Président à consulter le secrétariat. Le secrétariat a expliqué que des déclarations pouvaient être faites pour le compte rendu même si l'adoption suivrait son cours. Le Guatemala, le Paraguay, l'Équateur et, plus tard, le Brésil ont tous utilisé cette possibilité pour se joindre au consensus ou laisser l'adoption se faire tout en se dissociant formellement de certains paragraphes ou en réservant leur position sur ceux-ci. Le Président a ensuite confirmé que ces déclarations avaient été prises en note et a fait avancer l'adoption en l'absence d'objection.

Topics: Suivi et examen | Le développement du cadre WSIS | L'environnement propice au développement numérique

Accord sur la préparation institutionnelle formelle de la 30e session de la CSTD, y compris l'élection du Bureau et l'adoption de l'ordre du jour provisoire:

Intervenant(e)s : Président, Ivars Pundurs.

Arguments : Orientation formelle de la Commission par l'élection du Président et des vice-présidents pour la 30e session - Président ;

Présentation et adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de la 30e session, centré sur la gouvernance des données au service du développement dans un contexte de contraintes de ressources - Président ;

Acceptation de la responsabilité de présider la 30e session et engagement à travailler en étroite collaboration avec les vice-présidents, le secrétariat et les délégués - Ivars Pundurs ;

Résumé : La Commission a manifesté son accord sur la continuité institutionnelle et la préparation de la prochaine session. Président a dirigé l'élection du Président et des vice-présidents pour la 30e session sans objection et les a formellement déclarés élus. Président a ensuite présenté l'ordre du jour provisoire et son thème prioritaire sur la gouvernance des données au service du développement, dont l'adoption a également eu lieu sans objection. Ivars Pundurs a accepté cette fonction et s'est dit prêt à travailler en étroite collaboration avec les vice-présidents, le secrétariat et les délégués tout au long de la prochaine session.

Topics: Suivi et examen | Gouvernance des données;

Contexte politique : Cela s'inscrit dans la pratique organisationnelle standard de l'ONU/CSTD : des organes comparables relevant de l'UNCTAD et de la CSTD commencent régulièrement par élire leur bureau et adopter l'ordre du jour provisoire, comme l'attestent les comptes rendus des sessions antérieures. Les sessions précédentes de la CSTD ont elles aussi formellement élu le Président suivant et adopté l'ordre du jour provisoire sans objection.

Accord sur le fait que la Commission avait achevé ses travaux en adoptant des résolutions et en clôturant la 29e session:

Intervenant(e)s : Président, Guatemala, Paraguay, Équateur, Brésil;

Arguments : Confirmation que la Commission a adopté des résolutions, préparerait son rapport pour l'ECOSOC et avait conclu sa 29e session - Président ;

Le Guatemala se joint au consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution relatif au WSIS, car celui-ci ne correspond pas à sa position nationale - Guatemala ;

Le Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont ambitieux et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre relève de la souveraineté nationale et, par conséquent, se dissocie du paragraphe 21 - Paraguay ;

L'Équateur demande que le compte rendu reflète sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car celui-ci ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur ;

Le Brésil réserve sa position sur certains paragraphes de la résolution sur la STI au service du développement et fait valoir que « technology transfer » est un terme consacré de l'ONU qui ne devrait pas être assorti de qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », que le Brésil juge incompatibles avec une approche axée sur le développement - Brésil ;

Résumé : Malgré des réserves précises sur le texte, les intervenants ont accepté l'achèvement global des travaux de la Commission. Président a annoncé l'adoption des projets de résolution sur le WSIS et la STI après n'avoir entendu aucune objection. Le Guatemala a explicitement déclaré qu'il se joignait au consensus tout en se dissociant d'un paragraphe, et le Paraguay a indiqué être satisfait qu'un consensus ait été atteint malgré sa dissociation du paragraphe 21. L'Équateur a limité sa dissociation à un paragraphe du préambule, tandis que le Brésil a réservé sa position sur certaines dispositions relatives à la STI au lieu de bloquer l'adoption. Président a ensuite confirmé le processus d'établissement du rapport et a formellement clos la session.

Topics: Suivi et examen | Le développement du cadre WSIS | L'environnement propice au développement numérique.

Appréciation commune du travail des facilitateurs, du secrétariat et des délégués pendant les négociations et la session:

Intervenant(e)s : Président, Ivars Pundurs, Guatemala, Paraguay, Équateur.

Arguments : Reconnaissance des délégués, des vice-présidents, des facilitateurs, du secrétariat et des services de conférence pour les discussions de fond sur l'IA, le WSIS, la gouvernance des données et la coopération

technique - Président ;

Acceptation de la responsabilité de présider la 30e session et engagement à travailler en étroite collaboration avec les vice-présidents, le secrétariat et les délégués - Ivars Pundurs ;

Le Guatemala se joint au consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution relatif au WSIS, car celui-ci ne correspond pas à sa position nationale - Guatemala ;

Le Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont ambitieux et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre relève de la souveraineté nationale et, par conséquent, se dissocie du paragraphe 21 - Paraguay ;

L'Équateur demande que le compte rendu reflète sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car celui-ci ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur.

Résumé : Plusieurs intervenants ont convergé dans une appréciation positive du processus de négociation et des personnes qui l'ont soutenu. Ivars Pundurs a remercié le Président précédent et s'est dit disposé à travailler avec les vice-présidents et le secrétariat. Le Guatemala, le Paraguay et l'Équateur ont tous remercié les co-facilitateurs, les facilitateurs ou les États membres pour leur travail durant la semaine et tout au long du processus de négociation. Président a de même remercié les délégués, les vice-présidents, les facilitateurs, le secrétariat et les services de conférence pour leurs contributions tout au long de la session.

Topics: Suivi et examen.

Contexte politique : Cela reflète la pratique diplomatique établie dans les processus de la CSTD, où les Présidents clôturent les sessions en remerciant les délégués et le secrétariat et en soulignant l'esprit de compromis malgré des négociations difficiles. Une appréciation similaire de l'effort collectif et du travail de rédaction est également caractéristique des négociations onusiennes fondées sur le consensus.

Points de vue similaires

Ces trois délégations partageaient l'avis qu'elles pouvaient soutenir le consensus global sur la résolution relative au SMSI tout en se dissociant formellement de certains passages qu'elles estiment ne pas refléter les positions nationales. Le Guatemala s'est joint au consensus mais s'est dissocié du paragraphe 29. Le Paraguay a déclaré qu'il se félicitait de l'obtention d'un consensus, mais s'est dissocié du paragraphe 21 après avoir souligné la souveraineté et le caractère non contraignant des ODD. L'Équateur a de même demandé que le procès-verbal fasse apparaître sa dissociation à l'égard du paragraphe 21 du préambule, car celui-ci ne reflétait pas sa position.

Intervenant(e)s : Guatemala, Paraguay, Équateur;

Arguments : Le Guatemala se joint au consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution relatif au WSIS, car celui-ci ne correspond pas à sa position nationale - Guatemala ;

Le Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont ambitieux et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre relève de la souveraineté nationale et, par conséquent, se dissocie du paragraphe 21 - Paraguay ;

L'Équateur demande que le compte rendu reflète sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car celui-ci ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur.

Topics: Le développement du cadre WSIS | Suivi et examen | Les technologies de l'information et de la communication au service du développement.

Ces intervenants se sont **accordés sur l'idée procédurale selon laquelle des réserves peuvent être officiellement consignées sans empêcher l'adoption**. Le Brésil a demandé comment formuler des réserves. Le Président a sollicité des orientations du secrétariat, et le secrétariat a précisé que le Brésil pouvait faire une déclaration au procès-verbal tout en permettant l'adoption de la résolution. Le Brésil a ensuite fait consigner sa réserve concernant certains paragraphes sur la STI, et Le Président a indiqué que la réserve avait été prise en note avant de poursuivre.:

Intervenant(e)s : Président, Secrétariat, Brésil.

Arguments : Gestion du processus d'adoption, consultation du secrétariat et prise en note formelle des déclarations et objections des délégations - Président ;

Précision selon laquelle les délégations peuvent faire consigner des déclarations ou des réserves au compte rendu tandis que la résolution est néanmoins adoptée - Secrétariat ;

Demande de clarification procédurale sur la manière dont le Brésil pourrait enregistrer des réserves concernant la résolution - Brésil ;

Le Brésil réserve sa position sur certains paragraphes de la résolution sur la STI au service du développement et fait valoir que « technology transfer » est un terme consacré de l'ONU qui ne devrait pas être assorti de qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », que le Brésil juge incompatibles avec une approche axée sur le développement - Brésil.

Topics: Suivi et examen | L'environnement propice au développement numérique;

Bien qu'exprimés dans des contextes différents, les deux intervenants ont souligné les **limites de l'autorité internationale et défendu la souveraineté des États**. Les États-Unis ont soutenu que l'ONU devait réunir les acteurs plutôt que dicter des solutions et se sont opposés à une concentration de l'autorité normative entre les mains de bureaucraties internationales. Le Paraguay a souligné que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont des objectifs ambitieux et non juridiquement contraignants, et que leur mise en œuvre relève toujours de décisions nationales souveraines.

Intervenant(e)s : États-Unis, Paraguay.

Arguments : Opposition à une gouvernance numérique centralisée dirigée par l'ONU - États-Unis ;

Argument selon lequel l'ONU devrait réunir les acteurs et mettre en commun les approches plutôt que dicter des solutions - États-Unis ;

Le Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont ambitieux et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre relève de la souveraineté nationale et, par conséquent, se dissocie du paragraphe 21 - Paraguay.

Topics: Suivi et examen | Gouvernance de l'Internet | Les technologies de l'information et de la communication au service du développement.

Il existe une **convergence partielle autour de l'efficacité institutionnelle et d'une orientation pratique**. Les États-Unis ont appelé les institutions multilatérales à se concentrer sur leurs mandats fondamentaux, sur des résultats tangibles, et à éviter les mandats trop étendus ou les résolutions inutilement volumineuses. Le Président, en présentant l'ordre du jour de la session suivante, a rappelé la persistance des contraintes de ressources à l'ONU et a indiqué que la 30e session n'examinerait donc qu'un seul thème prioritaire. Les deux déclarations vont ainsi dans le sens d'un processus multilatéral plus rationalisé et plus ciblé, même si leurs orientations de fond diffèrent.

Intervenant(e)s : États-Unis, Président.

Arguments : Appel à une réforme multilatérale axée sur les missions fondamentales, les résultats concrets et la limitation des mandats trop étendus et des résolutions peu ciblées dans des organes tels que la CSTD - États-Unis ;

Présentation et adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de la 30e session, centré sur la gouvernance des données au service du développement dans un contexte de contraintes de ressources - Président.

Topics: Suivi et examen | Gouvernance des données

Évaluation globale

Résumé : Le consensus le plus fort a été de nature procédurale plutôt que pleinement substantielle. Les intervenants se sont globalement accordés sur l'élection du prochain bureau, l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la 30e session, l'enregistrement des réserves sans bloquer l'adoption, et la clôture de la 29e session après l'adoption des résolutions. Il y a également eu une large appréciation du travail des facilitateurs, du secrétariat et des délégués.

Degré de concordance: Concordance procédurale modérée à élevée, avec un consensus substantiel limité. La Commission a pu mener efficacement à bien ses travaux formels, montrant une cohésion institutionnelle et une capacité d'action malgré des désaccords sur les textes.

Différences

Points de vue différents

Rôle de l'ONU dans la gouvernance numérique : forum de concertation versus action multilatérale plus directive ou plus étendue:

Intervenant(e)s : États-Unis, Président;

Arguments : Argument selon lequel l'ONU devrait réunir les acteurs et permettre le partage des approches plutôt que dicter des solutions - États-Unis ;

Appel à une réforme du multilatéralisme axée sur les missions essentielles, les résultats concrets et la limitation des mandats tentaculaires et des résolutions dispersées dans des organes tels que la CSTD - États-Unis ;

Présentation et adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de la 30e session, centré sur la gouvernance des données au service du développement dans un contexte de contraintes en matière de ressources - Président ;

Confirmation que la Commission a adopté des résolutions, préparerait son rapport à l'intention de l'ECOSOC et avait conclu sa 29e session - Président.

Résumé : États-Unis a plaidé pour un rôle limité de l'ONU, affirmant qu'elle devrait réunir les pays afin qu'ils partagent leurs approches plutôt que dicter des solutions, et critiquant la CSTD et des organes similaires pour leurs mandats tentaculaires, leurs résolutions trop volumineuses et leur activité institutionnelle excessive. À l'inverse, Président a conduit la Commission à travers l'adoption de l'ordre du jour de la session suivante et du thème prioritaire sur la gouvernance des données, l'adoption de résolutions et la préparation des documents destinés à l'ECOSOC, reflétant une approche institutionnelle dans laquelle la CSTD continue d'exercer activement une fonction multilatérale de définition de l'agenda et d'examen.

Topics: Gouvernance de l'Internet | Gouvernance des données | Suivi et examen.

Contexte politique : Cela reflète une ligne de fracture ancienne dans la gouvernance numérique. Les documents de la CSTD relèvent un désaccord persistant quant à savoir si les mécanismes existants assurent déjà une coopération adéquate ou si une coordination gouvernementale plus forte au niveau de l'ONU est nécessaire. Des discussions d'experts connexes opposent un rôle de convocation plus léger pour l'ONU et une coopération de type IGF à des architectures de gouvernance plus structurées ou plus directives.

Approche de la coopération internationale dans le domaine numérique : coalitions volontaires entre pays partageant les mêmes vues versus texte et procédures multilatéraux négociés:

Intervenant(e)s : États-Unis, Président, Secrétariat.

Arguments : Préférence pour une coopération volontaire entre partenaires partageant les mêmes vues afin de soutenir des marchés ouverts, la liberté d'expression, l'état de droit, des flux de données de confiance et la résistance à l'autoritarisme numérique - États-Unis ;

Direction formelle des travaux de la Commission par l'élection du président et des vice-présidents pour la 30e session - Président ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation formelle des déclarations et objections des délégations - Président ;

Précision selon laquelle les délégations peuvent faire consigner des déclarations ou des réserves tout en permettant néanmoins l'adoption de la résolution - Secrétariat.

Résumé : États-Unis a privilégié la coopération volontaire entre partenaires partageant les mêmes vues, l'engagement bilatéral et des coalitions souples pour promouvoir des flux transfrontaliers de données de confiance et contrer l'autoritarisme numérique. En revanche, le Président et le secrétariat ont agi dans le cadre de procédures multilatérales formelles : élection des membres du bureau, avancement des points de l'ordre du jour, adoption de résolutions et clarification de la manière dont des réserves pouvaient être consignées tandis que l'adoption suivait son cours. Cela traduit un désaccord sur le mode de gouvernance privilégié, même si tous les participants opéraient dans le cadre du même processus onusien.

Topics: Gouvernance des données | Gouvernance de l'Internet | Suivi et examen;

Contexte politique : Cette tension est bien établie dans la diplomatie numérique. Les analyses de la coopération numérique décrivent des préférences concurrentes entre, d'une part, des approches souples, distribuées et fondées sur des coalitions et, d'autre part, des arrangements multilatéraux négociés ancrés dans les processus de l'ONU. Des négociations connexes en matière de cybersécurité et de politique numérique montrent également des clivages récurrents autour du volontarisme, de la facilitation neutre et d'un langage formellement négocié.

Libellé sur le transfert de technologie dans la résolution STI for Development:

Intervenant(e)s : Brésil, Président.

Arguments : Le Brésil réserve sa position sur certains paragraphes de la résolution sur la STI for Development et soutient que « transfert de technologie » est un terme établi des Nations Unies qui ne devrait pas être qualifié par des termes tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », que le Brésil considère comme incompatibles avec une approche axée sur le développement - Brésil ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation formelle des déclarations et objections des délégations - Président.

Résumé : Brésil a réservé sa position sur certains paragraphes de la résolution sur la STI for Development et s'est opposé à ce que 'technology transfer' soit qualifié par des termes tels que 'volontaire' ou 'd'un commun accord', faisant valoir que de tels qualificatifs restreignent un terme établi de l'ONU et affaiblissent la perspective axée sur le développement de la résolution. Président n'a pas rouvert le fond du texte et a au contraire pris acte de la réserve puis procédé à l'adoption en l'absence d'objection.

Topics: Environnement propice au développement numérique | Suivi et examen;

Contexte politique : Le libellé relatif au transfert de technologie constitue une ligne de fracture récurrente dans les négociations sur le développement. De précédentes résolutions ECOSOC/CSTD sur la STI utilisaient la formule de compromis d'une coopération et d'un transfert de technologie « sur la base des conditions d'un commun accord ». Les positions des pays en développement, y compris du G77, ont souligné l'importance cruciale du transfert de technologie pour la mise en œuvre des ODD, tandis que d'autres négociations montrent de vifs désaccords quant à savoir si ce transfert devrait être volontaire, convenu d'un commun accord, ou formulé comme une obligation plus forte.

Texte précis de la résolution sur le SMSI au paragraphe 29:

Intervenant(e)s : Guatemala, Président.

Arguments : Le Guatemala rejoint le consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution lié au WSIS car il ne correspond pas à sa position nationale - Guatemala ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation formelle des déclarations et objections des délégations - Président.

Résumé : Guatemala s'est joint au consensus sur la résolution liée au WSIS mais s'est formellement dissocié du paragraphe 29 au motif que ce texte ne correspondait pas à sa position nationale, et a demandé que cela soit reflété dans le compte rendu officiel. Président a pris acte de cette intervention et poursuivi la procédure, montrant que l'organe maintenait globalement le consensus tout en accommodant une dissociation consignée.

Topics: Développement du cadre du WSIS | Suivi et examen;

Références à l'Agenda 2030, aux ODD et à la souveraineté en lien avec le paragraphe 21 de la résolution:

Intervenant(e)s : Paraguay, Président.

Arguments : Le Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont de nature aspirationnelle et non juridiquement contraignants, que leur mise en œuvre relève de la souveraineté nationale, et se dissocie donc du paragraphe 21 - Paraguay ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation formelle des déclarations et objections des délégations - Président.

Résumé : Paraguay s'est joint au consensus mais a souligné que le suivi et l'examen de l'Agenda 2030 sont volontaires, que les ODD sont de nature aspirationnelle et non juridiquement contraignants, et que leur mise en œuvre relève de la souveraineté nationale et des principes constitutionnels [75-80]. Sur cette base, il s'est dissocié du paragraphe 21. Président a poursuivi le processus d'adoption sans renégocier le texte, ce qui indique un accommodement procédural d'un désaccord substantiel.

Topics: Technologies de l'information et de la communication au service du développement | Développement du cadre du WSIS | Suivi et examen;

Contexte politique : Ce différend s'inscrit dans une tension normative plus large entre, d'une part, une conception des ODD axée sur le développement et, d'autre part, un langage de gouvernance numérique sensible aux questions de souveraineté. Le Programme 2030 fournit le cadre général des Nations Unies pour relier les questions numériques au développement durable, tandis que les déclarations des pays en développement sur le WSIS et la coopération numérique associent souvent les engagements relatifs aux ODD à de fortes références à la souveraineté et à l'Agenda de Tunis. Les discussions contemporaines sur la gouvernance des données mettent également en évidence les tensions entre coopération transfrontalière et souveraineté des données.

Le paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le SMSI ne reflétait pas la position de l'Équateur:

Intervenant(e)s : Équateur, Président; Arguments : Équateur demande que le compte rendu fasse état de sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car celui-ci ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation officielle des déclarations et objections des délégations - Président.

Résumé : Équateur a demandé que le compte rendu fasse état de sa dissociation de l'ensemble du texte du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, au motif que ce paragraphe ne reflétait pas sa position, tout en soulignant que cette dissociation ne s'appliquait qu'à ce paragraphe. Le Président a poursuivi dans le

cadre d'une adoption par consensus plutôt que de réviser le texte, ce qui reflète une nouvelle fois l'acceptation procédurale d'un désaccord de fond limité mais explicite.

Topics: L'évolution du cadre WSIS | Suivi et examen

Évaluation globale

Résumé : Les principaux désaccords ne portaient pas sur le principe de la coopération, mais sur le modèle institutionnel et sur le libellé des textes négociés. Les États-Unis ont contesté une gouvernance numérique centralisée ou trop extensive sous conduite de l'ONU et ont critiqué les productions multilatérales de type CSTD comme étant trop larges et peu pratiques. Plusieurs délégations latino-américaines ont accepté les résultats issus du consensus tout en se dissociant de paragraphes précis liés au WSIS ou au Programme 2030, qu'elles estimaient ne pas refléter leurs positions nationales. Le Brésil, séparément, s'est opposé aux qualificatifs associés à « technology transfer » dans la résolution sur les STI.

Degré de désaccord : Modéré. La session n'a pas échoué, et tous les points contestés ont malgré tout été adoptés au moyen de procédures orientées vers le consensus, avec inscription des réserves ou dissociations au compte rendu. Toutefois, les désaccords révèlent des lignes de fracture persistantes concernant la souveraineté, la portée juridique ou politique du langage du développement, ainsi que le rôle approprié des organes des Nations Unies dans la gouvernance numérique. Il en découle que les futures négociations sur la gouvernance des données, le suivi du WSIS et le langage des STI resteront probablement praticables sur le plan procédural, mais contestées sur le fond.

Différences inattendues

Désaccord apparu alors qu'un consensus était par ailleurs possible sur le texte relatif au SMSI:

Intervenant(e)s : Guatemala, Paraguay, Équateur.

Arguments : Guatemala se joint au consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution lié au WSIS, car il n'est pas conforme à sa position nationale - Guatemala ;

Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi du Programme 2030 est volontaire, que les ODD sont de nature aspirationnelle et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre demeure souveraine, et se dissocie donc du paragraphe 21 - Paraguay ;

Équateur demande que le compte rendu fasse état de sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car il ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur.

Explication : Un domaine de désaccord inattendu a été que, même après la conclusion des négociations et alors que le consensus était maintenu, plusieurs délégations se sont encore formellement dissociées de paragraphes précis du texte lié au WSIS. Guatemala s'est dissocié du paragraphe 29, tandis que Paraguay et Équateur se sont chacun dissociés du paragraphe 21 ou du paragraphe 21 du préambule. Cela laisse penser que des sensibilités sous-jacentes demeuraient non résolues malgré l'accord général sur l'adoption.

Topics: L'évolution du cadre WSIS | Suivi et examen.

L'adoption procédurale a masqué un désaccord de fond sur la terminologie relative au transfert de technologie:

Intervenant(e)s : Brésil, Président, Secrétariat.

Arguments : Demande de clarification procédurale sur la manière dont le Brésil pouvait formuler des réserves concernant la résolution - Brésil ;

Le Brésil réserve sa position sur des paragraphes précis de la résolution STI for Development et fait valoir que «

technology transfer » est un terme établi des Nations Unies qui ne devrait pas être assorti de qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », que le Brésil juge incompatibles avec une approche orientée vers le développement - Brésil ;

Clarification selon laquelle les délégations peuvent faire inscrire des déclarations ou des réserves au compte rendu tout en permettant l'adoption de la résolution - Secrétariat ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation officielle des déclarations et objections des délégations - Président.

Explication : Un autre désaccord inattendu est apparu lorsqu'une question procédurale soulevée par le Brésil s'est transformée en objection de fond à la formulation de la résolution sur les STI. Le Brésil a d'abord demandé comment formuler une réserve, puis, après que le secrétariat eut expliqué la procédure, il a saisi cette occasion pour contester les qualificatifs associés à « technology transfer », jugés incompatibles avec une conception orientée vers le développement. Le Président a néanmoins procédé directement à l'adoption après avoir pris note de la réserve.

Topics: L'environnement favorable au développement numérique | Suivi et examen.

Contexte politique : C'est caractéristique de la diplomatie du consensus : des textes de compromis sont souvent adoptés sur le plan procédural tout en préservant, sous la surface, des divergences de fond non résolues. Dans les négociations sur le transfert de technologie, les États se sont à plusieurs reprises opposés entre la formulation « volontaire and d'un commun accord » et des engagements plus fermes orientés vers le développement, tandis que les procédures de consensus permettent généralement l'adoption d'un libellé de compromis ambigu qui masque le désaccord.

Tension entre les critiques sur la pertinence de la CSTD et le programme de travail détaillé que la Commission continue de mener:

Intervenant(e)s : États-Unis, Président.

Arguments : Appel à une réforme multilatérale centrée sur les mandats essentiels, les résultats concrets et la limitation des mandats tentaculaires et des résolutions diluées et peu ciblées dans des organes tels que la CSTD - États-Unis ;

Présentation et adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de la 30e session, axés sur la gouvernance des données au service du développement dans un contexte de contraintes de ressources - Président;

Remerciements adressés aux délégués, vice-présidents, facilitateurs, secrétariat et services de conférence pour les discussions de fond sur l'AI, le WSIS, la gouvernance des données et la coopération technique - Président.

Explication : Un désaccord notable et quelque peu inattendu résidait dans la critique directe formulée par les États-Unis à l'égard d'organes comme la CSTD, présentés comme des vecteurs de mandats tentaculaires et de résolutions hypertrophiées et peu ciblées, tandis que le Président a souligné l'ampleur et la valeur du travail de fond de la Commission sur l'AI, la mise en œuvre du WSIS, la gouvernance des données et la coopération technique, avant de fixer l'ordre du jour de la session suivante. Cela traduit non seulement un désaccord textuel, mais aussi une divergence plus profonde dans l'appréciation de l'utilité de cette instance.

Topics: Suivi et examen | Gouvernance des données | Intelligence artificielle.

Contexte politique : Les descriptions faisant autorité de la CSTD soulignent que la Commission reste le point focal des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement, qu'elle examine le suivi du WSIS et qu'elle exerce désormais un rôle concret dans le Global Digital Compact, notamment par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur la gouvernance des données. La contribution prévue de la CSTD au WSIS+20 démontre en outre l'existence d'un programme de travail institutionnel actif et détaillé jusqu'en 2025, ce qui donne un contexte aux affirmations relatives à sa pertinence.

Ententes partielles

Ententes partielles

Les deux parties ont admis que la **coopération internationale sur les questions numériques est nécessaire dans le cadre de l'ONU**. Les États-Unis se sont néanmoins adressés à la Commission et ont reconnu à l'ONU un rôle en tant qu'espace de concertation, tandis que le Président a organisé un suivi concret au sein de l'ONU par la définition de l'ordre du jour, l'adoption de résolutions et la présentation de rapports à l'ECOSOC. La divergence portait sur l'ampleur de ce rôle : les États-Unis privilégiaient une fonction de concertation plus limitée, alors que les travaux dirigés par le Président reflétaient un processus multilatéral opérationnel plus large.

Intervenant(e)s : États-Unis, Président.

Arguments : Argument selon lequel l'ONU devrait réunir les acteurs et partager les approches plutôt que dicter des solutions - États-Unis ;

Présentation et adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de la 30e session, axés sur la gouvernance des données au service du développement dans un contexte de contraintes de ressources - Président;

Confirmation que la Commission a adopté des résolutions, préparerait son rapport pour l'ECOSOC et avait conclu sa 29e session - Président.

Topics: Gouvernance des données | Gouvernance de l'Internet | Suivi et examen.

Le Brésil, le Président et le secrétariat se **sont accordés sur l'objectif procédural consistant à permettre l'adoption de la résolution** tout en préservant la possibilité pour le Brésil de faire consigner une réserve au procès-verbal. Le Brésil a d'abord demandé des éclaircissements sur la procédure, le Président a sollicité des orientations du secrétariat, le secrétariat a expliqué que des observations pouvaient être formulées tout en poursuivant l'adoption, puis le Brésil a enregistré sa réserve de fond avant que le Président n'en prenne note et n'adopte le texte. Ils étaient d'accord sur la procédure, mais non sur le libellé concernant le transfert de technologie.

Intervenant(e)s : Brésil, Président, Secrétariat.

Arguments : Demande de clarification procédurale sur la manière dont le Brésil pouvait formuler des réserves concernant la résolution - Brésil ;

Le Brésil réserve sa position sur des paragraphes précis de la résolution STI for Development et fait valoir que « technology transfer » est un terme établi des Nations Unies qui ne devrait pas être assorti de qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », que le Brésil juge incompatibles avec une approche orientée vers le développement - Brésil ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation officielle des déclarations et objections des délégations - Président ;

Clarification selon laquelle les délégations peuvent faire inscrire des déclarations ou des réserves au compte rendu tout en permettant l'adoption de la résolution - Secrétariat.

Topics: L'environnement favorable au développement numérique | Suivi et examen.

Le Guatemala, le Paraguay et l'Équateur ont tous **accepté de laisser subsister le consensus sur les résolutions concernées tout en se dissociant de certains paragraphes** qu'ils jugeaient incompatibles avec

leurs positions nationales. La manière dont le Président a conduit la procédure a permis à ces États de rester dans le consensus tout en limitant leur approbation par des dissociations consignées au procès-verbal. Ainsi, ils partageaient l'objectif d'adopter les textes finaux, mais divergeaient sur certaines formulations.

Intervenant(e)s : Guatemala, Paraguay, Équateur, Président.

Arguments : Guatemala se joint au consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution lié au WSIS, car il n'est pas conforme à sa position nationale - Guatemala ;

Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi du Programme 2030 est volontaire, que les ODD sont de nature aspirationnelle et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre demeure souveraine, et se dissocie donc du paragraphe 21 - Paraguay ;

Équateur demande que le compte rendu fasse état de sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car il ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur ;

Gestion du processus d'adoption, sollicitation de l'avis du secrétariat et consignation officielle des déclarations et objections des délégations - Président.

Topics: L'évolution du cadre WSIS | Suivi et examen | Technologies de l'information et de la communication au service du développement.

Points de vue similaires

Ces trois délégations partageaient l'avis qu'elles pouvaient soutenir le consensus global sur la résolution relative au SMSI tout en se dissociant formellement de certains passages qu'elles estimaient ne pas refléter les positions nationales. Le Guatemala s'est joint au consensus mais s'est dissocié du paragraphe 29. Le Paraguay a déclaré qu'il se félicitait de l'obtention d'un consensus, mais s'est dissocié du paragraphe 21 après avoir souligné la souveraineté et le caractère non contraignant des ODD. L'Équateur a de même demandé que le procès-verbal fasse apparaître sa dissociation à l'égard du paragraphe 21 du préambule, car celui-ci ne reflétait pas sa position.

Intervenant(e)s : Guatemala, Paraguay, Équateur.

Arguments : Guatemala se joint au consensus mais se dissocie du paragraphe 29 du projet de résolution lié au WSIS, car il n'est pas conforme à sa position nationale - Guatemala ;

Paraguay soutient le consensus mais souligne que le suivi du Programme 2030 est volontaire, que les ODD sont de nature aspirationnelle et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre demeure souveraine, et se dissocie donc du paragraphe 21 - Paraguay ;

Équateur demande que le compte rendu fasse état de sa dissociation du paragraphe 21 du préambule de la résolution sur le WSIS, car il ne reflète pas la position de l'Équateur - Équateur.

Topics: L'évolution du cadre WSIS | Suivi et examen | Technologies de l'information et de la communication au service du développement

Ces intervenants se sont accordés sur l'**idée procédurale selon laquelle des réserves peuvent être officiellement consignées sans empêcher l'adoption**. Le Brésil a demandé comment formuler des réserves. Le Président a sollicité des orientations du secrétariat, et le secrétariat a précisé que le Brésil pouvait faire une déclaration au procès-verbal tout en permettant l'adoption de la résolution. Le Brésil a ensuite fait consigner sa réserve concernant certains paragraphes sur la STI, et le Président a indiqué que la réserve avait été prise en note avant de poursuivre.

Intervenant(e)s : Président, Secrétariat, Brésil

Arguments : Gestion du processus d'adoption, demande d'avis au secrétariat et consignation officielle des déclarations et objections des délégations - Président ;

Précision selon laquelle les délégations peuvent faire consigner des déclarations ou des réserves au procès-verbal tout en permettant l'adoption de la résolution - Secrétariat ;

Demande de clarification procédurale sur la manière dont le Brésil pourrait enregistrer des réserves concernant la résolution - Brésil ;

Le Brésil réserve sa position sur certains paragraphes de la résolution sur la STI for Development et soutient que « technology transfer » est un terme établi de l'ONU qui ne devrait pas être qualifié par des mots tels que « volontaire » ou « d'un commun accord », que le Brésil considère comme incompatibles avec une approche axée sur le développement - Brésil.

Topics: Suivi et examen | L'environnement propice au développement numérique

Bien qu'exprimées dans des contextes différents, les deux interventions ont souligné les **limites de l'autorité internationale et défendu la souveraineté des États**. Les États-Unis ont soutenu que l'ONU devait réunir les parties plutôt que dicter des solutions et se sont opposés à la concentration de l'autorité décisionnelle dans des bureaucraties internationales. Le Paraguay a insisté sur le fait que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont de nature aspiratoire et non juridiquement contraignants, et que leur mise en œuvre demeure soumise à la prise de décision souveraine au niveau national.

Intervenant(e)s : États-Unis, Paraguay

Arguments : Opposition à une gouvernance numérique centralisée dirigée par l'ONU - États-Unis ;

Argument selon lequel l'ONU devrait réunir les acteurs et partager les approches plutôt que dicter des solutions - États-Unis ;

Le Paraguay soutient le consensus, mais souligne que le suivi de l'Agenda 2030 est volontaire, que les ODD sont de nature aspiratoire et non juridiquement contraignants, que la mise en œuvre relève de la souveraineté des États, et se dissocie donc du paragraphe 21 - Paraguay.

Topics: Suivi et examen | Gouvernance de l'Internet | Technologies de l'information et de la communication pour le développement

On observe une **convergence partielle autour de l'efficacité institutionnelle et d'une orientation pratique**. Les États-Unis ont appelé les institutions multilatérales à se concentrer sur leurs missions essentielles, sur des résultats tangibles, et à éviter les mandats tentaculaires ou les résolutions trop lourdes. En présentant l'ordre du jour de la prochaine session, le Président a noté que les contraintes persistantes pesant sur les ressources de l'ONU conduiraient la 30e session à se concentrer sur un seul thème prioritaire. Les deux déclarations vont ainsi dans le sens d'un processus multilatéral plus resserré et mieux ciblé, même si leurs orientations générales diffèrent.

Intervenant(e)s : États-Unis, Président

Arguments : Appel à une réforme multilatérale centrée sur les mandats fondamentaux, les résultats concrets et la limitation des mandats excessivement étendus et des résolutions sans orientation claire dans des organes tels que la CSTD - États-Unis ;

Présentation et adoption de l'ordre du jour provisoire et du thème prioritaire de la 30e session, centré sur la gouvernance des données au service du développement dans un contexte de contraintes de ressources - Président.

Topics: Suivi et examen | Gouvernance des données

Key Takeaways

Key takeaways

Les États-Unis se sont prononcés contre une gouvernance numérique centralisée dirigée par l'ONU, privilégiant une coopération volontaire entre pays partageant les mêmes vues afin de promouvoir des marchés ouverts, la liberté d'expression, l'état de droit, des flux transfrontaliers de données fiables et la résistance à l'autoritarisme numérique. Les États-Unis ont également appelé à une réforme multilatérale, déclarant que les organes de l'ONU devraient se concentrer sur leurs mandats fondamentaux et sur des résultats concrets plutôt que d'élargir leurs mandats et de produire des résolutions sans orientation claire. La Commission a élu le bureau de sa 30e session, avec Ivars Pundurs de Lettonie élu Président et des vice-présidents élus de Chine, du Brésil, de la Gambie et de la Suisse. L'ordre du jour provisoire de la 30e session a été adopté, y compris le thème prioritaire « data governance for development: from asymmetry to equitable stewardship », avec la précision qu'un seul thème prioritaire serait examiné en raison des contraintes de ressources de l'ONU. La Commission a adopté la résolution sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS). La Commission a également adopté la résolution sur Science, Technology and Innovation for Development. Le secrétariat a précisé que les délégations pouvaient faire consigner des réserves ou des déclarations au procès-verbal tout en permettant l'adoption d'une résolution par consensus. Plusieurs délégations se sont jointes au consensus tout en se dissociant officiellement de paragraphes précis : le Guatemala du paragraphe 29 de la résolution liée au WSIS ; le Paraguay et l'Équateur du paragraphe 21 de la résolution liée au WSIS. Le Brésil a réservé sa position sur certains paragraphes de la résolution sur la STI for Development et s'est opposé au fait de qualifier le terme « technology transfer » par des expressions telles que « volontaire » ou « d'un commun accord », faisant valoir que cela était incompatible avec l'usage établi à l'ONU et avec une approche axée sur le développement. La 29e session s'est achevée avec la confirmation que le rapport de session serait établi à l'intention de l'ECOSOC et que la 30e session est prévue du 19 au 23 avril 2027.

Resolutions and action items

- Élection d'Ivars Pundurs de Lettonie en tant que Président de la 30e session de la CSTD.
- Élection des vice-présidents pour la 30e session : Zhang Xian (Chine), Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil), Muhammadou M.O. Kah (Gambie) et Isabelle Lois (Suisse).
- Adoption de l'ordre du jour provisoire de la 30e session, y compris le thème prioritaire sur la gouvernance des données au service du développement, pour recommandation à l'ECOSOC.
- Adoption du projet de résolution sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information.
- Accord selon lequel, au titre de la résolution sur le WSIS, la CSTD examinera la résolution tous les deux ans à partir de 2028, sauf décision contraire, tout en poursuivant l'examen et l'évaluation annuels des progrès de mise en œuvre du WSIS.
- Adoption du projet de résolution sur Science, Technology and Innovation for Development.
- Consignation officielle, dans le procès-verbal, des dissociations et réserves du Guatemala, du Paraguay, de l'Équateur et du Brésil. Établissement du rapport de la 29e session pour adoption par le Conseil économique et social.
- Annonce selon laquelle la 30e session de la CSTD se tiendra du 19 au 23 avril 2027.

Problèmes non résolus

Des désaccords de fond ont persisté quant au rôle de l'ONU dans la gouvernance numérique, en particulier entre le soutien à une coopération volontaire décentralisée et les préoccupations liées à une autorité internationale centralisée en matière de politiques. Les délégations n'ont pas résolu leurs divergences sur certains paragraphes des résolutions négociées, notamment le paragraphe 29 de la résolution liée au WSIS et le paragraphe 21 mentionné par le Paraguay et l'Équateur. L'objection du Brésil aux qualificatifs associés au terme « technology transfer » dans la résolution sur la STI for Development est restée sans solution, bien que sa réserve ait été dûment notée. La transcription n'indique pas que les préoccupations soulevées par le Guatemala, le Paraguay, l'Équateur ou le Brésil aient été intégrées dans un texte révisé avant l'adoption.

Compromis proposés

Un compromis procédural a été utilisé : les résolutions ont été adoptées par consensus tout en permettant aux délégations de consigner officiellement des dissociations ou des réserves sur des paragraphes précis. La Commission a retenu un seul thème prioritaire pour la 30e session en raison des contraintes de ressources, ce qui reflète un compromis pragmatique entre la charge de travail et les ressources disponibles de l'ONU. Aucun compromis explicite de fond sur le libellé contesté des résolutions n'a été identifié au-delà de la possibilité de faire inscrire des réserves et des dissociations au procès-verbal.

Questions de suivi

Clarification de la procédure d'introduction de réserves sur la résolution

Intervenant(e)s : Brésil

Explication : Le Brésil a explicitement demandé comment les réserves devaient être traitées sur le plan procédural avant l'adoption de la résolution. C'est important pour garantir que les délégations puissent consigner officiellement leurs positions de manière claire et cohérente dans le cadre des procédures décisionnelles de l'ONU.

La manière dont le thème prioritaire « gouvernance des données au service du développement : de l'asymétrie à une gestion équitable » devrait être élaboré et examiné lors de la 30e session

Intervenant(e)s : Président

Explication : Le Président a présenté ce thème comme l'unique priorité pour la prochaine session en raison de contraintes de ressources, ce qui laisse entendre qu'un travail de fond supplémentaire est nécessaire. C'est important, car cela façonnera le futur ordre du jour de la Commission et orientera les discussions sur l'équité, la gouvernance et les implications du recours aux données pour le développement.

La manière d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, y compris l'approche d'examen prévue à partir de 2028

Intervenant(e)s : Président

Explication : Le Président a indiqué que la résolution WSIS sera examinée tous les deux ans à partir de 2028, tandis que le travail d'évaluation annuel se poursuivra. Cela montre qu'il existe un besoin continu de suivi, de méthodologie et d'éléments probants sur les progrès de la mise en œuvre.

Les implications et l'interprétation des références à l'Agenda 2030 et aux ODD, en particulier leur caractère volontaire et non juridiquement contraignant dans la mise en œuvre au niveau national

Intervenant(e)s : Paraguay

Explication : Le Paraguay a mis en avant des préoccupations concernant la manière dont l'Agenda 2030 et les SDGs sont mentionnés et interprétés, en insistant sur la souveraineté et le caractère volontaire du suivi. C'est important, car des interprétations divergentes influent sur la manière dont les engagements internationaux sont reflétés dans les politiques nationales et les résolutions multilatérales.

Le caractère approprié du paragraphe 21 de la résolution liée au SMSI et la question de savoir si son contenu reflète fidèlement les positions nationales

Intervenant(e)s : Paraguay, Équateur

Explication : Le Paraguay et l'Équateur se sont tous deux formellement dissociés du paragraphe 21, indiquant un désaccord non résolu sur son contenu. C'est important, car cela signale la nécessité d'un examen plus approfondi ou de nouvelles négociations afin de parvenir à un consensus plus large lors des futures discussions.

Le caractère approprié du paragraphe 29 du projet de résolution sur le SMSI et la question de savoir s'il est conforme aux positions nationales

Intervenant(e)s : Guatemala

Explication : Le Guatemala a déclaré que le paragraphe 29 n'était pas conforme à sa position nationale. C'est important, car une telle dissociation laisse entendre un désaccord de fond non résolu qui pourrait nécessiter des clarifications ou une renégociation lors de futures sessions.

La question de savoir si des qualificatifs tels que « volontaire » ou « d'un commun accord » devraient être associés à l'expression « transfert de technologie » dans les résolutions sur la STI

Intervenant(e)s : Brésil

Explication : Le Brésil a explicitement contesté l'emploi de ces qualificatifs et soutenu qu'ils étaient incompatibles avec l'usage établi à l'ONU et avec une perspective axée sur le développement. C'est important, car la terminologie employée dans les résolutions multilatérales peut influencer sur l'interprétation des obligations internationales et des cadres d'action relatifs à l'accès à la technologie et au développement.

La manière dont la science, la technologie et l'innovation devraient être abordées à l'ère de l'IA

Intervenant(e)s : Président

Explication : Dans ses remarques de clôture, le Président a désigné les discussions sur la science, la technologie et l'innovation à l'ère de l'IA comme un sujet de fond majeur. Cela met en lumière un domaine nécessitant des recherches supplémentaires, car l'IA soulève des questions évolutives de politique publique, de gouvernance et de développement que la Commission pourrait devoir approfondir.

La manière de renforcer la coopération technique dans le cadre des travaux de la Commission sur le développement

Intervenant(e)s : Président

Explication : Le Président a évoqué la coopération technique comme l'un des thèmes marquants abordés pendant la session, laissant entendre un intérêt persistant et la nécessité d'un suivi. C'est important, car une coopération technique efficace est essentielle pour traduire les politiques en matière de science et de technologie en résultats concrets de développement.

La question de savoir si des organes multilatéraux tels que l'ONU et la CSTD devraient jouer un rôle de convocation plutôt qu'un rôle directif en matière de réglementation dans la gouvernance des technologies

Intervenant(e)s : États-Unis

Explication : Les États-Unis ont soutenu que l'ONU devrait réunir les nations pour qu'elles partagent leurs approches plutôt que d'imposer des solutions, et ont critiqué les mandats trop étendus. Cela soulève une question de politique importante à examiner ultérieurement concernant la conception institutionnelle, la légitimité et la portée appropriée de la gouvernance internationale dans les questions numériques et technologiques.

La manière de promouvoir des flux de données transfrontaliers fiables, des approches réglementaires de bon sens, et de lutter contre l'autoritarisme numérique grâce à une coopération volontaire

Intervenant(e)s : États-Unis;

Explication : Les États-Unis ont présenté ces éléments comme des orientations privilégiées pour l'engagement international, laissant entendre qu'il s'agit de domaines nécessitant une élaboration continue des politiques et un suivi concret. Ils sont importants, car ils concernent la gouvernance numérique mondiale, l'ouverture économique et la protection des droits.

La manière de mesurer le succès de la gouvernance technologique multilatérale à l'aune de résultats tangibles, plutôt que par la création de nouvelles institutions, réunions ou rapports

Intervenant(e)s : États-Unis

Explication : Les États-Unis ont mis l'accent sur l'évaluation des organisations internationales fondée sur les résultats et critiqué ce qu'ils considéraient comme une prolifération institutionnelle. Cela suggère la nécessité de poursuivre les travaux sur les indicateurs et la redevabilité dans la gouvernance multilatérale de la science et de la technologie.